



GUIDE ERASMUS

2011 - 2012



ÉTUDIANTS
DE L'UNIVERSITÉ DE POITIERS

www.univ-poitiers.fr



DG Éducation et culture

UNIVERSITÉ



de Poitiers

Le programme ERASMUS doit son nom au philosophe, théologien et humaniste Erasme de Rotterdam (1465-1536).

Erasme a vécu et travaillé dans de nombreuses villes européennes et a légué sa fortune à l'Université de Bâle qui en fit le premier fond de mobilité académique.

LES BÉNÉFICES D'UNE MOBILITÉ ERASMUS

Tous les témoignages concordent : effectuer une mobilité ERASMUS est profitable à bien des égards : sur le plan personnel, académique, professionnel et social. L'étudiant en mobilité développe ses capacités d'adaptation, d'autonomie et de communication inter-culturelle. Ses progrès linguistiques sont incontestables et il bénéficie d'un sérieux atout en termes d'insertion professionnelle.

EFFECTUER UNE MOBILITÉ

ERASMUS

EST PROFITABLE À

BIEN DES ÉGARDS

Erasme de Rotterdam (1465-1536) →





SOMMAIRE

LE PROGRAMME ERASMUS ET LA DIRECTION DES RELATIONS INTERNATIONALES	→ 4
LE PROGRAMME ERASMUS ENSEIGNEMENT : C'EST QUOI ?	→ 5
LE PROGRAMME ERASMUS ENSEIGNEMENT : POUR QUI ?	→ 7
LE PROGRAMME ERASMUS : LES FORMALITÉS	→ 8
Inscription	→ 8
Contrats à remplir et à signer avant votre départ	→ 8
LE PROGRAMME ERASMUS STAGE	→ 10
LE PROGRAMME ERASMUS, SE PRÉPARER	→ 11
Choisir sa destination	→ 11
Connaissances linguistiques	→ 11
Le financement de votre séjour	→ 13
Les assurances	→ 14
Le logement	→ 15
QUELQUES CONSEILS PENDANT LE SÉJOUR	→ 16
Liste des coordonnateurs Erasmus	→ 17



LE PROGRAMME ERASMUS ET LA DIRECTION DES RELATIONS INTERNATIONALES

La Direction des relations internationales de l'Université de Poitiers centralise toutes les informations relatives aux programmes ERASMUS enseignement et ERASMUS stage. Ce service vous indiquera le nom des coordonnateurs ERASMUS (cf page 17) à contacter dans votre composante (UFR, école ou institut) et les destinations proposées (cf dernière page de couverture).

Au cours de votre « période de mobilité ERASMUS », ce service répondra à toutes vos questions concernant le paiement des allocations (montant et dates de versement) et pourra servir de relais entre votre coordonnateur ERASMUS et vous.



Présidence de l'Université
15, rue de l'Hôtel Dieu
86034 Poitiers cedex
Tél. : +33 (0)5 49 45 45 25
Fax : +33 (0)5 49 45 30 39
Courriel : ri@univ-poitiers.fr

→ **M^{me} Valérie Morteau**
Gestion des bourses
ERASMUS enseignement
et gestion des conventions
ERASMUS
Tél : +33 (0)5 49 45 45 25

→ **M^{me} Martine Grosdenier**
Information ERASMUS stage
et dispositif GAR
Tél : +33 (0)5 49 45 42 64

La liste des universités partenaires peut être consultée sur le site Internet de l'Université de Poitiers, rubrique «international» en cliquant sur «conventions internationales» puis sur «Europe» ou «Europe non communautaire».

LE PROGRAMME ERASMUS : C'EST QUOI ?

ERASMUS est le volet « enseignement supérieur » du programme européen « Education et formation tout au long de la vie ».

C'est un programme d'action interuniversitaire dont l'objectif est de promouvoir la mobilité des étudiants au sein des 27 pays membres de l'Union européenne, des pays de l'Association européenne de libre échange et des pays candidats à l'adhésion : la Turquie, la Croatie, la République de Macédoine, soit plus de 30 pays.

L'OBJECTIF EST DE PROMOUVOIR

LA MOBILITÉ DES ÉTUDIANTS

Il s'applique à des séjours d'études ou à des stages professionnels en Europe (à l'exclusion d'activités de recherche ne faisant pas spécifiquement partie d'un programme d'études). Les stages peuvent éventuellement, être combinés à une période d'étude.

Pour l'année 2009-2010, l'Université de Poitiers a signé des contrats avec 300 universités européennes.

Le coordonnateur ERASMUS est votre enseignant responsable ERASMUS à l'université de Poitiers. Il y a également un correspondant ERASMUS dans chaque établissement d'accueil.

DUBLIN



RECONNAISSANCE ACADÉMIQUE

La mobilité ERASMUS doit être reconnue comme partie intégrante du cursus de l'étudiant.

Afin de lui garantir la reconnaissance académique complète pour la période d'études effectuée dans l'établissement partenaire, le programme des cours suivi par l'étudiant à l'étranger doit être fixé avec le professeur coordonnateur ERASMUS à l'université de Poitiers. Ce contrat d'études doit être signé par votre composante (UFR, école ou institut), votre établissement d'accueil et par vous-même.

LA MOBILITÉ ERASMUS DOIT ÊTRE RECONNUE

COMME PARTIE INTÉGRANTE
DU CURSUS DE L'ÉTUDIANT

Les résultats obtenus (crédits ECTS) dans l'université d'accueil, s'ils sont satisfaisants, seront validés et pris en compte par l'Université de Poitiers pour l'obtention de votre diplôme.

Chaque année les UFR proposent une réunion d'information concernant la mobilité ERASMUS.

Renseignez-vous entre un an et six mois avant votre date escomptée de mobilité.



LE PROGRAMME ERASMUS ENSEIGNEMENT : POUR QUI ?


Niveau d'études et durée du séjour

Les étudiants peuvent partir en séjour ERASMUS dès la deuxième année de **licence jusqu'au doctorat**.


La durée du séjour doit être de 3 mois minimum et jusqu'à 12 mois maximum. L'étudiant ne peut bénéficier que d'un seul séjour pendant son parcours universitaire quelle qu'en soit la durée.

Critères d'éligibilité

Les étudiants doivent avoir la nationalité d'un des **31** Etats suivants :

- 27 Etats membres de l'Union européenne (UE)
- 3 Etats (hors UE) de l'Espace économique européen (EEE) : Islande, Lichtenstein, et Norvège
- **Etat candidat à l'adhésion : Turquie** 

(cf liste des participants en dernière page)

Nouveauté : Depuis septembre 2010, le **ét** udiants étrangers régulièrement inscrits à l'université peuvent participer au programme ERASMUS.

La sélection académique

La sélection académique des candidats est du ressort exclusif du professeur ou du département de formation responsable de l'accord prenant en compte un ensemble de critères tels que les résultats de l'étudiant, sa connaissance de la langue du pays dans lequel il désire se rendre, sa motivation, son autonomie, etc.



LE PROGRAMME ERASMUS ENSEIGNEMENT : LES FORMALITÉS

INSCRIPTION

Pendant l'année universitaire au cours de laquelle vous effectuerez votre séjour dans l'université partenaire, vous devrez vous inscrire à l'Université de Poitiers et payer les droits réglementaires obligatoires. Vous aurez ainsi le statut d'étudiant ERASMUS qui vous permettra de vous inscrire gratuitement dans l'université d'accueil.

Vous recevrez une carte d'étudiant de cette université et pourrez ainsi suivre les cours choisis avec votre enseignant responsable ERASMUS puis passer les examens correspondants. Cet accord est conclu par la signature du contrat pédagogique.

DOCUMENTS À REMPLIR ET À SIGNER AVANT VOTRE DÉPART

Le contrat de mobilité dit contrat ERASMUS

Il est signé par le directeur de votre composante (UFR, école ou institut) et vous-même. Il précise la durée de votre séjour, le nom de l'établissement d'accueil et votre niveau d'études à l'Université de Poitiers. Il vous permettra de solliciter des aides financières.

La fiche de renseignement ERASMUS avec vos coordonnées bancaires (RIB).



Le contrat pédagogique

Il détermine les cours que vous aurez à suivre, le contrôle des connaissances que vous aurez à passer dans l'établissement d'accueil, ainsi que les modules qui seront validés à votre retour selon les principes de l'ECTS (système européen de transfert d'unités de cours capitalisables). Ce contrat sera signé, avant votre départ, par le coordonnateur ERASMUS de votre composante (UFR, école ou institut) et de l'université d'accueil.

→ Important

Sans ce contrat signé par toutes les parties vous ne pourrez pas effectuer votre mobilité ERASMUS.

LE SYSTÈME ECTS HARMONISE LES CURSUS
ENTRE TOUS LES ÉTABLISSEMENTS
D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR EUROPÉENS

Les crédits ECTS

Les universités européennes ont toutes mis au point le système ECTS qui harmonise les cursus entre tous les établissements d'enseignement supérieur.

Ainsi, dans le cadre de l'ECTS, 60 crédits représentent le volume de travail d'une année d'études. En règle générale, 30 crédits équivalent à un semestre et 20 crédits à un trimestre d'études.




LE PROGRAMME ERASMUS STAGE

Le volet stage du programme ERASMUS permet aux étudiants d'effectuer un stage dans une entreprise située dans un des pays de l'UE, de l'AELE (association européenne de libre-échange) **et la Turquie**. Les conditions pour participer à ce programme sont les mêmes que pour ERASMUS enseignement (condition de nationalité...). Il reste cependant quelques particularités.

Qui peut participer et quelle est la durée ?

Tout étudiant, à partir de la 1^{ère} année d'études supérieures, dès lors que le stage est partie prenante du cursus, jusqu'au doctorat inclus. Pour les étudiants de l'IUT, la durée minimale est de 2 mois. Pour les autres formations la durée minimum est de 3 mois jusqu'à 12 mois maximum.

Quelle entreprise ?

Toute entreprise privée ou  publique, située dans un pays de l'UE, de l'AELE ou en Turquie. Attention : les stages en laboratoire de recherche d'une université sont considérés comme stage ERASMUS s'il s'agit de recherche appliquée. Le stage doit être effectué à plein temps et être reconnu par l'établissement.

Les documents à compléter avant le départ

- Convention de stage ERASMUS pour les **Consortieurs**
- **Annexe I** : Contrat de Formation et Engagement Qualité pour les stages Etudiant ERASMUS signé par toutes les parties.

Les aides financières

Le programme ERASMUS stage est géré en Poitou-Charentes par un consortium piloté par le Conseil régional. L'allocation ERASMUS stage doit être demandée directement auprès du Conseil régional, via l'application GAR sur <https://aides.poitou-charentes.fr>. Le nombre d'allocations est **limité**; avant de remplir le formulaire en ligne, il faut vous renseigner auprès du correspondant ERASMUS stage de votre UFR, IUT ou École. Le montant de l'allocation est de 500 €/mois (allocation de l'Union européenne et **allocation du Conseil régional**).

PROGRAMME ERASMUS : SE PRÉPARER

UNE MOBILITÉ SE PRÉPARE

AU MOINS 1 AN À L'AVANCE

Choisir sa destination


La première démarche à effectuer est de s'informer sur les destinations proposées. Il est utile de rencontrer votre professeur responsable pédagogique ERASMUS pour discuter avec lui du moment le plus opportun pour partir, de la durée, du programme de cours à suivre sur place, des examens à passer à l'Université de Poitiers ou à l'étranger, etc. Il restera votre interlocuteur privilégié.




Connaissances linguistiques

Le séjour ERASMUS vous permettra certainement **d'approfondir vos connaissances linguistiques**, mais une compréhension suffisante de la langue d'accueil est néanmoins nécessaire au départ.

Nous vous recommandons vivement de réétudier la langue avant de partir. Cela facilite grandement les premiers jours à l'étranger, permet une intégration plus rapide et facilite les différentes démarches inévitables au début de chaque séjour. Nous vous conseillons de suivre un cours de langue en préparation au séjour ERASMUS.

- **Pour bien se préparer, la Maison des Langues de l'Université de Poitiers**  propose aux étudiants en partance, dans le cadre du programme ERASMUS, **de parfaire ou d'approfondir leurs connaissances** en anglais, espagnol, italien et portugais et de débiter la langue néerlandaise.

-  **Unité d'enseignement (UE) libre « Préparation à la mobilité internationale »** vous est proposée. Cette UE qui compte pour 3 crédits ECTS vous donnera les clefs pour bien démarrer. Chaque année l'Université de Poitiers reçoit environ 300 étudiants ERASMUS de tous les pays d'Europe. N'hésitez pas à entrer en contact avec eux et à les rencontrer.

Ces formations sont totalement gratuites, le manuel de cours est la seule dépense à prévoir.

MAISON DES LANGUES
DE L'UNIVERSITÉ
DE POITIERS

3, rue Shirin Ebadi

86000 Poitiers

Tél. 05 49 45 45 91

<http://mdl.univ-poitiers.fr>

- Pour améliorer votre niveau de langue à votre arrivée dans l'université d'accueil il existe des cours de langues intensifs pour étudiants ERASMUS.

C.I.E.L. : Cours intensifs en langue destinés aux étudiants qui effectueront une mobilité Erasmus dans un pays dont la langue est peu diffusée et peu enseignée (dite « langue modime »).

Ils ont lieu dans les 23 pays suivants : Belgique (communauté flamande), Bulgarie, Chypre, Danemark, Estonie, Finlande, Grèce, Hongrie, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République tchèque, Roumanie, Slovaquie, Slovénie, Suède et Turquie.

Ces cours sont organisés par un certain nombre d'établissements du pays d'accueil. La candidature des étudiants est à envoyer directement aux institutions organisatrices.

Ces cours sont d'une durée de 2 à 6 semaines et sont, en général, organisés en juillet/août/septembre ou en janvier/février.

Le financement du séjour

L'allocation de mobilité est versée par l'Union européenne à Bruxelles, via l'agence 2e2f : Europe-Education-Formation-France.

Elle est actuellement d'un montant minimum de 100€ par mois multipliés par le nombre de mois que dure le séjour. Le montant de cette allocation est doublé pour les étudiants partant vers le Danemark, l'Islande, la Norvège, la Suède, la Finlande. Il est de 150€ pour les PECO (Pays d'Europe Centrale et Orientale) et les Pays Baltes.

La Suisse, qui n'est pas intégrée au programme, assure sur ses propres fonds le financement des échanges d'étudiants de et vers ses universités. Les étudiants qui effectuent un séjour en Suisse doivent s'informer auprès de l'établissement d'accueil pour l'obtention de leur bourse.

On ne peut bénéficier qu'une seule fois de la bourse ERASMUS enseignement.

CES BOURSES NE COUVRENT PAS TOUTES VOS DÉPENSES. CE NE SONT QUE DES AIDES

Un complément du Conseil régional Poitou-Charentes est accordé aux étudiants ERASMUS inscrits à l'Université de Poitiers quel que soit le département d'origine du candidat. Il est actuellement de 120€/mois. Il doit être directement demandé par l'étudiant auprès du Conseil régional via l'application GAR sur <https://aides.poitou-charentes.fr>.

- Si vous êtes boursier, une allocation complémentaire du ministère de l'Éducation nationale de 400€/mois vous sera attribuée quel que soit votre échelon (y compris l'échelon 0).
Le nombre de mois ne couvre pas l'intégralité du séjour.

Observations :

- L'allocation ERASMUS et le complément du Conseil régional Poitou-Charentes sont **cumulables** avec les bourses d'études de l'enseignement supérieur (CROUS) et avec l'allocation complémentaire du ministère de l'Éducation nationale.
- Les étudiants handicapés peuvent bénéficier d'une aide spécifique.

→ *Important*

Ces bourses ne couvrent pas toutes vos dépenses, ce ne sont que des aides.

Pensez donc à prévoir, avant votre départ, une somme d'argent nécessaire pour subvenir à vos besoins pendant votre séjour à l'étranger.

En moyenne un étudiant ERASMUS dépense 650 à 700€/mois. Ceci varie évidemment selon le pays d'accueil... et l'étudiant.

Les assurances

Au niveau des assurances, votre responsabilité civile est couverte par l'assurance de l'Université de Poitiers dans le cadre de vos activités étudiantes, même à l'étranger.

En revanche, en ce qui concerne les soins de santé, en plus de la **Carte européenne de l'assurance maladie (CEAM)** qu'il faut absolument se procurer avant le départ, il est vivement conseillé d'adhérer à une assurance de type « tous risques » pour les accidents qui pourraient survenir en dehors des activités étudiantes, le rapatriement, etc.



Le logement

La recherche d'un logement vous incombe.

Le service étudiant international de l'établissement d'accueil peut vous aider dans ces démarches, mais les systèmes et le niveau de performance diffèrent énormément selon les destinations : certaines institutions ont des logements universitaires, d'autres « aident » dans la recherche d'un logement.

Renseignez-vous auprès de l'institution d'accueil le plus tôt possible.

→ *Attention !!!*

Vérifiez la qualité du logement ainsi que son éloignement par rapport à votre université d'accueil. Si vous êtes dans une famille d'accueil, renseignez-vous sur les habitudes, les us et coutumes afin d'éviter tout choc culturel et bien des désagréments.



LA DIRECTION
DES RELATIONS INTERNATIONALES
RESTE À VOTRE DISPOSITION
SI VOUS SOUHAITEZ :

- consulter des enquêtes remplies par des étudiants partis les années précédentes, pouvant vous aider à préparer votre séjour,
- consulter la documentation des différents pays d'Europe,
- être mis en contact avec les étudiants déjà partis.

QUELQUES CONSEILS PENDANT LE SEJOUR

→ *Attention !!!*

Une fois sur place, n'oubliez pas que vous n'êtes pas chez vous et que vous aurez besoin d'un peu de temps pour maîtriser votre nouvel environnement. S'il s'agit pour vous d'une immersion culturelle, linguistique et académique, il vous faut néanmoins rester prudent.

TENIR UN JOURNAL SUR L'ÉVOLUTION
DE VOTRE SÉJOUR VOUS PERMETTRA
DE L'ÉVALUER

Aussi, lorsque vous sortez le soir, pensez à vous déplacer en groupe et évitez de rentrer seul(e) lorsqu'il est tard.

Tenir un journal sur l'évolution de votre séjour (avantages, inconvénients, impressions, etc.) vous permettra d'évaluer la qualité de votre séjour et ce que vous en avez retiré. Votre expérience pourra également être utile aux futurs étudiants ERASMUS.

Durant toute la durée de votre séjour, il est important que vous restiez en contact avec votre coordonnateur pédagogique dans votre département/faculté d'origine à Poitiers.

A votre retour, l'Université de Poitiers pourra demander aux étudiants partis en séjour d'étude ou de stage ERASMUS de faire partager leur expérience avec les futurs candidats au départ.

LISTE DES COORDONNATEURS ERASMUS

ENSIP

1 rue Marcel Doré - Bât. B1
BP 633
86022 Poitiers Cedex

M. Brizzi Responsable

Tél. + 33 (0)5 49 45 38 27
Fax + 33 (0)5 49 45 36 63
laurent.brizzi@lea.univ-poitiers.fr

M^{me} Lebault Administration

Tél. +33 (0)5 49 45 37 19
Fax +33 (0)5 49 45 43 11
nathalie.lebault@univ-poitiers.fr

IAE

20 rue Guillaume VII Le Troubadour
BP 639 • 86022 Poitiers Cedex

M^{me} Thebault

Responsable pédagogique
Tél. +33 (0)5 49 45 35 31
Fax +33 (0)5 49 45 44 90
mthebault@iae.univ-poitiers.fr

M^{me} Pino. Gestion des dossiers

Tél. +33 (0)5 49 45 42 57
Fax +33 (0)5 49 45 44 90
apino@iae.univ-poitiers.fr

M^{me} Bouchard Stages

Tél. +33(0)5 49 45 44 91
Fax +33(0)5 49 45 44 90
rbouchard@iae.univ-poitiers.fr



IAE NIORT

M^{me} Jouhanique Stages

Tél. +33(0)5 49 77 05 91
Fax +33(0)5 49 77 05 92
sandrine.jouhanique@univ-poitiers.fr

IAE ANGOULÊME

M^{me} Mignot Stages

Tél. +33 (0)5 45 21 23 26
francoise.mignot@univ-poitiers.fr

IUT D'ANGOULEME

4 avenue de Varsovie
16021 Angoulême Cedex

M^{me} Morteau Responsable

Tél. +33 (0)5 45 67 02 32
Fax +33 (0)5 45 67 32 09
christine.morteau@univ-poitiers.fr

M^{me} Bui Quoc

Techniques de commercialisation
Tél. +33 (0)5 45 67 32 35
Fax +33 (0)5 49 67 32 09
marion.bui.quoc@univ-poitiers.fr

M^{me} Laurent Stages

Tél. +33 (0)5 45 67 02 33
cecile.laurent@univ-poitiers.fr

IUT DE POITIERS

Domaine universitaire
14 allée Jean Monnet - Bât. C8
BP 389 • 86010 Poitiers Cedex

M. Fortunato Responsable

Tél. +33 (0)5 49 36 61 17
charles.fortunato@univ-poitiers.fr

M. Martin Responsable

Tél. +33 (0)5 49 36 61 09
Fax +33 (0)5 49 41 45 96
jean.claude.martin@univ-poitiers.fr

M^{me} Ardouin

tél +33 (0)5 49 45 36 62
sandrine.ardouin@univ-poitiers.fr

IUT DE POITIERS

SITE DE CHATELLERAULT

Rue Alfred Nobel • Parc du Sanital
86100 Châtellerault

M^{me} Auriault Secrétaire

Tél. +33 (0)5 49 02 52 24
claudine.auriault@univ-poitiers.fr

UFR DROIT ET SCIENCES SOCIALES

Campus • 2 rue Jean Carboneur
- Bât. A1 3^e étage
86022 Poitiers Cedex

M^{me} Dubeau Responsable
Tél. +33 (0)5 49 45 31 48
Fax +33 (0)5 49 45 31 52
annie.dubeau@univ-poitiers.fr

M^{me} Touchet Secrétariat
Tél. +33 (0)5 49 45 31 46
Fax +33 (0)5 49 45 31 52
veronique.touchet@univ-poitiers.fr

M^{me} Poupard Stages
Tél +33 (0)5 49 45 31 95
genevieve.poupard@univ-poitiers.fr

UFR LETTRES ET LANGUES

1 rue Raymond Cantel - Bât. A3
86022 Poitiers Cedex

M^{me} Millon Zumstein Responsable
Tél. +33 (0)5 49 45 32 39
Fax +33 (0)5 49 45 49 02
isabelle.millon.zumstein@univ-poitiers.fr

M^{me} Villard Gestion administrative
Tél. +33 (0)5 49 45 32 39
Fax +33 (0)5 49 45 49 02
nathalie.villard@univ-poitiers.fr

M^{me} Brajon Stages
Tél +33 (0)5 49 45 42 75
Fax +33 (0)5 49 45 32 90

UFR MÉDECINE – PHARMACIE

6 rue de la milétrie - Bât. D1
86034 Poitiers Cedex

M. Mallefont Scolarité
julien.mallefont@univ-poitiers.fr

M^{me} Diaz Médecine
Tél. +33 (0)5 49 44 43 85
Fax +33 (0)5 49 44 40 71
veronique.diaz@univ-poitiers.fr

M. Olivier Pharmacie
Tél. +33 (0)5 49 45 45 92
Fax +33 (0)5 49 45 43 78
jean.christophe.olivier@univ-poitiers.fr

UFR SCIENCES DU SPORT

8 allée Jean Monnet - Bât. C6 86000 Poitiers

M. Monnet Responsable
Tél. +33 (0)5 49 45 40 42
Fax +33 (0)5 49 45 33 96
tony.monnet@univ-poitiers.fr

UFR SCIENCES ÉCONOMIQUES

2 rue Jean Carboneur - Bât. A1
86022 Poitiers Cedex

M. Norel Responsable
Tél. +33 (0)5 49 45 48 77
Fax +33 (0)5 49 45 41 58
philippe.norel@univ-poitiers.fr

M^{me} Allix Secrétariat
Tél. +33 (0)5 49 45 31 92
Fax +33 (0)5 49 45 41 58
marie.laure.allix@univ-poitiers.fr

ICOMTEC

2 rue René Cassin BP 60164
86962 Futuroscope cedex



M. Saint Faust
Tél +33 (0)5 49 49 46 50
marc.saint.faust@univ-poitiers.fr

IPAG

M^{me} Diallo Stages
tél +33 (0)5 49 45 44 24
ramatoulaye.diallo@univ-poitiers.fr

IRIAF

M. Jabouille
Tél +33 (0)5 49 24 98 32
florent.jabouille@univ-poitiers.fr

UFR SCIENCES FONDAMENTALES ET APPLIQUÉES

9 rue Charles Claude Chenou - Bât. B1
86022 Poitiers Cedex

M. Caubet Responsable RI
Tél. +33 (0)5 49 45 62 10
yves.caubet@univ-poitiers.fr

M^{me} Pain Secrétariat
Tél. +33 (0)5 49 45 62 10
Fax +33 (0)5 49 45 36 00
micheline.pain@univ-poitiers.fr

M. Durinck Physique
Tél. +33 (0)5 49 49 66 61
Fax +33 (0)5 49 49 66 92
julien.durinck@univ-poitiers.fr

M. Naudin Informatique
Tél. +33 (0)5 49 49 68 92
Fax +33 (0)5 49 49 69 01
patrice.naudin@univ-poitiers.fr

M. Lecornue Chimie
Tél. +33 (0)5 49 45 39 65
frederic.lecornue@univ-poitiers.fr

M. Bois Physiologie
Tél. +33 (0)5 49 45 39 00
Fax + 33 (0)5 49 45 40 14
patrick.bois@univ-poitiers.fr

M. Hechard Biologie
Tél. +33 (0)5 49 45 40 07
Fax +33 (0)5 49 45 35 03
yann.hechard@univ-poitiers.fr

M. Olivier EEA
Tél. +33 (0)5 49 49 66 06
Fax +33 (0)5 49 49 65 70
christian.olivier@univ-poitiers.fr

M^{lle} Otero Sciences de la terre
Tél. +33 (0)5 49 45 37 57
Fax +33 (0)5 49 45 40 17
olga.otero@univ-poitiers.fr

M. Pierre Mathématiques
Tél. +33 (0)5 49 49 68 85
morgan.pierre@univ-poitiers.fr

M. Bremand Mécanique
Tél. +33 (0)5 49 49 65 30
Fax +33 (0)5 49 49 65 04
fabrice.bremand@univ-poitiers.fr

M. Héchard Biochimie
Tél.+33(0)5 49 45 40 07
Fax +33(0)5 49 45 35 03
yann.hechard@univ-poitiers.fr

IUFM

M^{me} Desormes Chargée de mission relations internationales
Tél.+33 (0)5 49 38 46 56
helene.desormes@univ-poitiers.fr

M. Mardelle
Correspondant académique
patrick.mardelle@univ-poitiers.fr

UFR SCIENCES HUMAINES ET ARTS

8 rue René Descartes • BP 603
86022 Poitiers Cedex

M^{me} Tessier Administration relations internationales
Tél. +33 (0)5 49 45 44 04
Fax +33 (0)5 49 45 45 80
laure.tessier@univ-poitiers.fr

M. Sauzeau Responsable relations internationales
Tél. +33 (0)5 49 36 64 89
thierry.sauzeau@univ-poitiers.fr

M^{me} Groult Géographie
Tél. +33 (0)5 49 45 47 18
Fax +33 (0)5 49 45 41 51
marie.groult@univ-poitiers.fr

M^{me} Lassailly-Jacob Géographie
Tél.+33 (0)5 49 45 46 42
Fax +33(0)5 49 45 46 45
veronique.lassailly.jacob@univ-poitiers.fr

M. Millet Sociologie
Tél. +33 (0)5 49 36 64 92
mathias.millet@univ-poitiers.fr

M^{me} His Musicologie
Tél. + 33 (0)5 49 45 45 28
Fax + 33 (0)5 49 45 45 80
isabelle.his@univ-poitiers.fr

M. Sauzeau Histoire
Tél. +33 (0)5 49 36 64 89
thierry.sauzeau@univ-poitiers.fr

M. Palazzo Histoire de l'art
Tél. +33 (0)5 49 45 45 54
eric.palazzo@univ-poitiers.fr

Fredesfond Psychologie
siobhan.vicente.fredesfond@univ-poitiers.fr



M. Bourdin Philosophie
Tél. +33 (0)5 49 45 44 69
jean.claude.bourdin@univ-poitiers.fr

LISTE DES PAYS PARTICIPANTS

Pays membres de l'Union européenne

Allemagne
Autriche
Belgique
Bulgarie
Chypre
Danemark
Espagne
Estonie
France
Finlande
Grèce
Hongrie
Irlande
Italie
Lettonie
Lituanie
Luxembourg
Malte
Pays-Bas
Pologne
Portugal
République Tchèque
Roumanie
Royaume-Uni
Slovaquie
Slovénie
Suède

Pays de l'Association Européenne de Libre Echange (AELE) et de l'Espace Economique Européen (EEE)

Islande
Liechtenstein
Norvège

Pays candidat à l'adhésion

Turquie 

